

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## DWS TOP DIVIDENDE FCPE - Part P CODE AMF : 990000126029

**Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion Eres gestion.**

### OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion est d'obtenir une plus-value au terme de l'horizon de placement recommandé par le biais de fonds investis principalement dans des actions d'entreprises de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques permettant d'espérer un rendement du dividende supérieur à la moyenne et dans une moindre mesure dans des obligations.

**Stratégie d'investissement :** Le FCPE sera investi jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou étrangers et /ou jusqu'à 10% maximum de FIVG. Le FCPE sera investi au minimum à 80% de son actif en parts et actions d'OPC gérés par la société de gestion DWS Investment GmbH ou DWS Investment S.A. Par ailleurs, pour le solde, le FCPE pourra détenir des OPC d'autres sociétés de gestion.

Les investissements sont réalisés uniquement dans des OPCVM (de 90% à 100%) et /ou FIVG (jusqu'à 10% maximum) de DWS Investment GmbH ou DWS Investment S.A.

Le FCPE sera investi en permanence sur les fonds DWS Top dividende (de droit allemand) – classe RD géré par la société de gestion DWS Investment GmbH et/ou du compartiment DWS Invest Top dividend de la SICAV (de droit luxembourgeois) DWS Invest - classe LC, géré par la société de gestion DWS INVESTMENT S.A. La somme de ces deux fonds pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du FCPE sans être inférieure à 80% de l'actif du FCPE.

A ce titre le fonds pourra détenir plus de 50% de son actif dans DWS Top dividende ou du compartiment DWS Invest Top dividend de la SICAV DWS Invest dont les stratégies d'investissement sont identiques et décrites ci-après :

Les OPC sous-jacents sont principalement investis dans des actions d'émetteurs de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques laissant espérer un taux de rendement supérieur à la moyenne. Le niveau du taux de rendement constitue un critère essentiel dans la sélection des actions. Toutefois, les taux de rendement ne doivent pas obligatoirement être supérieurs à la moyenne du

marché. La sélection des différents placements incombe à l'équipe de gestion de ces deux OPC.

La sélection du solde des OPC (20% maximum) repose sur une analyse tant quantitative que qualitative par rapport à leur indicateur de référence. La société de gestion du FCPE a mis en place un processus de gestion et un comité de gestion détaillés dans le règlement du FCPE.

**Exposition du FCPE (en % de son actif net) :** Actions de toutes zones géographiques et de toutes capitalisations de 60% à 100% - Obligations de toutes zones géographiques (libellées en euros) de 0% à 40% dont obligations spéculatives 40% maximum; produits monétaires 40% maximum et obligations convertibles contingentes (CoCos) 10% maximum - Fourchette de sensibilité de la poche obligataire comprise entre -5 et +10 - Change 100% maximum (hors pays de l'union européenne) - Marchés émergents 100% maximum.

**Indicateur de référence I** Néant

**Affectation des revenus I** Capitalisation pure

**Heure limite de centralisation des ordres de souscription / rachat I** Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

**Fréquence de valorisation I** La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

**Durée de placement minimum recommandée I** Supérieure à 5 ans. Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE et/ou au PERCO.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FCPE sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque du FCPE reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit I** Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investisseurs dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

**Risque de liquidité I** Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent investir sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entraîner des écarts de valorisations importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

**Risque de contrepartie I** Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent conclure des opérations de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut d'un paiement.

**Garantie I** Le Fonds n'est pas garanti en capital.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	0.60%
Frais de conversion	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.18%*
----------------	--------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant**
---------------------------	---------

**Les frais d'entrée et de sortie affichés** communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son teneur de compte et/ou de son entreprise, les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

**\*Les frais courants** sont fondés sur une estimation des frais qui seront prélevés sur le prochain exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

\*\* Exercice clos au 31/12/2020.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du règlement du fonds, disponible sur le site internet sur le site internet du distributeur [www.mascf.fr](http://www.mascf.fr) ou par courrier sur simple demande auprès de Eres Gestion.

## PERFORMANCES PASSES

Le Fonds ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

**Date de création du fonds** | 2020

**Date de lancement de la part** | 24/11/2020

**Devise de référence** | EUR

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** | CACEIS Bank.

**Teneur de compte** | Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.

Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte et/ou sur le site internet [www.mascf.fr](http://www.mascf.fr) et par courrier sur simple demande au 4 avenue Hoche - 75008 Paris. Ces documents sont disponibles uniquement en français.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet [www.mascf.fr](http://www.mascf.fr) ou du teneur de compte de vos avoirs.

**Conseil de Surveillance** | Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises.

Son rôle principale consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

**Fiscalité** | La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds).

La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Eres gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/02/2021.